



Affiché le 17/03/2023

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Décision n° 23 03 19

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le dix mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, , Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Mme Germaine Millo, Monsieur Christian Dragoni par Mme Beille-Tourscher

Absents : Madame Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito

Madame Evelyne Laborde a été nommée secrétaire de séance

Vu les articles L.332-8 et L.331-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la mise en disponibilité d'un agent du service administratif ;

Considérant le départ en retraite d'un agent du service administratif ;

Considérant la réorganisation des services Petite Enfance et les besoins qui en découlent ;

Considérant la réorganisation au sein de la cuisine centrale ;

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant l'avis du Comité technique du 21/02/2023 ;

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

décide :

➤ L'ouverture de :

- 1 poste d'attaché territorial à 35h
- 1 poste de rédacteur à 35h
- 1 poste d'adjoint administratif à 20h
- 1 poste d'agent de maîtrise à 35h
- 1 poste d'adjoint technique à 24h
- 1 poste d'agent social à 23h
- 1 poste d'agent social à 21h

➤ La fermeture de :

- 1 poste d'adjoint technique à 17h30
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 17h30
- 1 poste d'agent social à 17h30
- 1 poste d'agent social à 19h

arrête le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS - MARS 2023

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Attaché principal	A	1	0	1	0
Attaché	A	3	0	2	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	1	0
Rédacteur	B	2	1	1	1
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	2	0	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	1	2	0
Adjoint administratif	C	5	3	3	2
sous total		16	5	12	4
Filière Technique					
Ingénieur	A	2	0	2	0
Technicien	B	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	3	0	2	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	3	0	3	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11	2	7	4
Adjoint technique	C	18	1	9	9
sous total		39	3	25	14
Filière Médico-Sociale					
Puéricultrice	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux	A	4	0	2	2
Educateur de jeunes enfant	A	7	1	3	4
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	0	3	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	14	2	8	6
Agent social principal 2eme classe	C	4	1	4	0
Agent social	C	20	2	15	5
sous total		53	6	36	17
Filière Animation					
Adjoint animation principale 1ère classe	C	1	0	1	0
Adjoint animation principale 2ème classe	C	1	0	1	0
sous total		2	0	2	0
TOTAL GENERAL		110	14	75	35

dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

AR Prefecture

006-240600593-20230316-CC230319-DE
Reçu le 17/03/2023

Décision n° 23 03 19

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
E. LABORDE**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

55 bis RD 2204
06440 BLAUSASC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS
-06-SNCS-